

Jacques SULTAN
Commissaire aux Comptes

Rapport du commissaire à la transformation de la société ASP en société par actions simplifiée

A.S.P IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 142 route de Bondy – 93600 Aulnay/Bois
511 226 888 R.C.S. Bobigny

Commissaire aux Comptes
Inscrit à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
12, Boulevard Raspail 75007 Paris
Tel : 01 41 93 93 50

A.S.P IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 euros

Siège social : 142 route de Bondy – 93600 Aulnay/Bois

511 226 888 R.C.S. Bobigny

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce par décision unanime des associés en date du 11 septembre 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Sur la situation de votre société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

La société ASP Immobilier a été créée en mars 2009, est une société qui exerce l'activité de transaction immobilière,

Son activité chiffrée peut se présenter comme suit :

	<i>31/12/2025</i>
• Chiffre d'affaires HT	69 759 euros
• EBE	- 8 191 euros
• Fonds propres	78 929 euros
• Capital social	8 000 euros

Son chiffre d'affaires au 31 aout 2026 est de 16 000 euros HT et sa situation de trésorerie est de 34 115,82 euros

Nous avons notamment analysé les documents suivants :

- Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025
- Sa situation de trésorerie au 31 aout 2026.
- La documentation juridique : statuts, assemblées, rapport de gestion,

Sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'apparence et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de création, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.
- Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

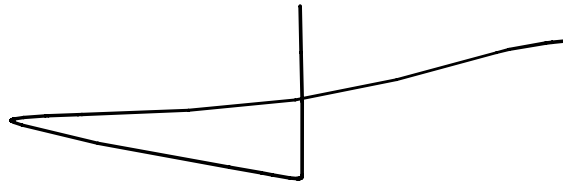
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé et n'appelle donc pas d'observation de notre part.

Paris, le 16 septembre 2026

Jacques SULTAN ·

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line and a horizontal line that curves upwards to the right, forming a stylized 'S' shape.

Commissaire à la transformation.